

# DEVENEZ COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

## LES FONCTIONS

Le commissaire-enquêteur conduit en toute indépendance et toute impartialité les enquêtes publiques dans le cadre des expropriations pour cause d'utilité publique menées sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française.

Il est amené à :

- recueillir les observations, suggestions et contre-propositions formulées par le public ;
- rédiger un rapport d'enquête et donner un avis personnel sur le projet appuyé sur des conclusions motivées justifiant l'avis favorable ou défavorable ;
- être membre de la commission d'enquête prévue à l'article R11-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

## LA DATE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier devra être transmis impérativement avant le 1er octobre 2023

EXPÉDITION PAR LETTRE RECOMMANDÉE  
AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION



Monsieur le Haut-commissaire de la République française  
Direction de la réglementation et des affaires juridiques Bureau des affaires juridiques et du contentieux  
BP. 115 – 98713 PAPEETE

## LA DEMANDE D'INSCRIPTION

Le candidat doit solliciter son inscription sur la liste des personnes susceptibles d'être désignées pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur ou membre de la commission d'enquête prévue à l'article R.11-5 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

PEUVENT FIGURER SUR CETTE LISTE :

les anciens magistrats de l'ordre judiciaire ou administratif, les anciens auxiliaires de justice, les anciens officiers ministériels, les fonctionnaires et anciens fonctionnaires, les ingénieurs, les membres de la chambre d'agriculture et d'élevage, de la chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers, ainsi que toute personne qualifiée en raison de ses études, ses travaux ou ses activités, notamment en matière d'écologie et d'architecture.

## DOCUMENTS À FOURNIR

- la fiche de candidature dûment complétée ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- un acte de naissance de moins de 3 mois ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae avec photocopies des diplômes et/ou attestation des formations suivies.